 5-IV bcd (2010-2011) — N° 3 – **Annexes 7 et 9** ***partim***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

12 JUILLET 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

par

Mme Cremasco

* Voir Doc. **5-IV bcd** (2010-2011) – N^os^ 1 et 2, Annexes 7 et 9 *partim*.
Voir CRIC (2010-2011) – N^o^ 183.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité s'est réunie, en séance publique de commission, le mardi 12 juillet 2011, afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IV bcd (2010-2011) – N^{os} 1 et 2, Annexes 7 et 9 *partim*) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux* : MM. Bayet, Binon, Borsus, Mmes Cremasco (Rapporteuse), de Coster-Bauchau, MM. de Lamotte (Président), Desgain, Dodrimont, Gadenne, Mmes Goffinet, Kapompolé, MM. Langendries, Mottard, Senesael, Mme Trotta.

Ont assisté à la réunion : M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes.
M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

I. EXPOSÉ DE M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

M. le Ministre précise que l'ajustement présenté s'inscrit dans la continuité du budget initial, avec quelques impulsions à différents endroits.

I. Les recettes

Il y a une adaptation des recettes relativement mineure de 28 000 euros, aux montants déjà encaissés pour la taxe sur les sites d'activités économiques désaffectés. C'est donc simplement un ajustement sur la base du relevé des montants et du nombre de sites.

II. Les dépenses

Aperçu général

Il est permis de constater une augmentation des dépenses de l'ordre de 8 millions d'euros, dont 8 210 000 en crédits d'engagement et 7 820 000 en crédits d'ordonnancement. Ce sont, en réalité, des augmentations pour la plus grosse partie – environ 80 % – qui sont essentiellement dues à la reprise du plan de financement SOWAFINAL qui ne s'est pas encore concrétisé et qui est donc réinscrit selon la ventilation initialement prévue. Il n'y a donc pas de dépenses nouvelles qui correspondent à ces augmentations.

Le reste des augmentations est tout à fait mineur, comme bien entendu dans l'ensemble du budget du gouvernement, vu la situation budgétaire générale.

Si l'on parcourt les différents programmes, on remarque, au niveau du Secrétariat général, une dotation de 104 000 euros pour la cellule Environnement-santé. C'est le début du travail, à savoir l'alimentation, par Mme la Ministre de la Santé et M. le Ministre chargé de l'environnement, de cette cellule pour activer ses premiers travaux. Au budget initial, cette dotation n'était pas encore activée et, comme prévu, on l'alimente d'un premier montant lors du présent ajustement.

Il y a également un transfert de 111 000 euros à la fonction publique, pour le personnel, comme c'est convenu également dans l'ensemble des compétences ministérielles, là où le personnel est rattaché à la fonction publique au départ des budgets fonctionnels.

Au niveau du Secrétariat général, il y a une réduction du budget alloué à la géomatique, parce que les recrutements sont en cours mais se sont étalés dans le temps par rapport à ce qui était planifié initialement.

Les dépenses en mobilité

À l'A.B. 14.01, dans le programme fonctionnel, on peut noter le transfert de crédits pour les projets informatiques. Traditionnellement, ces montants sont précisés à l'ajustement.

On retrouve, pour ce qui concerne le projet « Wallonie cyclable », au programme 14.02, une modification par laquelle un crédit non dissocié devient un crédit dissocié. C'est une technique budgétaire permettant d'étaler dans le temps les dépenses. Il y a également un transfert pour la partie personnel de 36 000 euros à la fonction publique, pour l'engagement lié au projet « Wallonie cyclable ».

Le programme 14.03 enregistre une augmentation importante concernant les bus bleus, à savoir le transport interne. Cette augmentation est due aux frais de carburant et aux factures de l'année 2010, ce qui représente 468 000 euros supplémentaires.

Un nouveau budget est prévu pour l'accompagnement du projet de tram à Liège, qui entre dans une phase de plus en plus opérationnelle. Un budget de 250 000 euros a donc été prévu à cette fin.

On retrouve la prise en compte de la première tranche d'exploitation du métro de Charleroi, pour 500 000 euros en 2011, qui fait partie de la dotation générale puisque ce même article comprend également d'autres modifications, à savoir notamment 215 000 euros supplémentaires pour le transport des personnes à mobilité réduite, correspondant à l'adaptation de l'indemnité kilométrique pour la prise en charge des usagers par les associations. On retrouve aussi une augmentation pour la régularisation des engagements sociaux de la SRWT, de 1 345 000 euros et une diminution de 700 000 euros pour la rétrocession des TEC pour les jours non prestés en 2010. Il s'agit des jours de grève induisant une rétrocession de la dotation correspondante à la Région.

Les dépenses en environnement

Dans la partie relative à l'environnement, le programme 15.01 fait l'objet d'adaptations techniques.

Le programme 15.02 enregistre une réduction du nombre de PTP, ce qui correspond à une décision du Gouvernement wallon applicable à l'ensemble des compétences fonctionnelles.

Au niveau de l'ISSeP, il y a une augmentation de 45 000 euros pour le développement du plan stratégique triennal de la nouvelle direction qui a été installée, et un budget spécifique de 150 000 euros pour un nouveau parking.

Un arriéré important de charges du passé n'avait pas été assumé pour l'ÉcoTechnopôle Wallonie. Un crédit de 967 000 euros est donc prévu qui correspond à la dernière tranche de capital pour l'ÉcoTechnopôle Wallonie et à une prise en charge de 370 000 euros pour les frais généraux. Il s'agit des engagements de la législature passée, qui sont définitivement honorés dans le présent ajustement budgétaire.

Le programme 15.03 fait, en outre, l'objet d'une augmentation pour les CRIE. Il est transféré 310 000 euros de la création des CRIE vers le soutien aux CRIE existants. De plus, une augmentation du crédit consommé aux subventions des CRIE est proposée pour faire face à l'accroissement des demandes.

Le programme 15.13 fait l'objet de transferts budgétaires vers la fonction publique. Ce sont les transferts de personnel en ce qui concerne le DEEE et l'OWD, de 626 000 euros à l'A.B. 12.03 et du personnel de l'AWAC qui sera désormais pris en charge également par la fonction publique à l'A.B. 40.01. Là aussi, il s'agit d'un jeu d'écriture interne entre la fonction publique et les compétences fonctionnelles.

De plus, il y a lieu de relever au programme 15.13 l'adaptation des soldes initiaux du Fonds des déchets et du Fonds de l'environnement, en fonction des soldes réels au 1er janvier 2011, comme c'est le cas chaque année. Il n'y a donc pas de changement majeur au budget initial 2011 de ce point de vue-là, si ce n'est quelques adaptations techniques au niveau du programme 15.14.

Les dépenses en aménagement du territoire

En aménagement du territoire, le programme 16.02 prévoit une adaptation des rémunérations de la CDT, mais aussi la prévision des salaires des secrétaires de la CRAT puisqu'il y a eu une reprise des salaires directement par la région, là où ils avaient été initialement comptabilisé au CESRW.

On retrouve aussi une augmentation des subventions pour les maisons de l'urbanisme et l'ensemble des politiques qui ont été mises en œuvre (prix de l'architecture, ateliers du territoire), ainsi qu'un accroissement des moyens de la CPDT.

Un important retrait est prévu aux A.B. 63.03 et 01.06 du programme 16.03 pour financer la réhabilitation du site de Boch-Keramis à La Louvière qui est transféré vers les compétences du Ministre Lutgen, dans la mesure où cette dépense concerne uniquement le patrimoine. C'est un budget de presque 1 700 000 euros, il y aura en outre une contribution sur le budget propre du Ministre Lutgen et différentes adaptations.

Les montants du Fonds de réhabilitation paysagère et les variations importantes concernant le montage SOWAFINAL, constituent simplement une prise en compte du fait que le programme n'a pas encore été revu, comme prévu au budget initial. Il le sera ultérieurement, le présent ajustement se limite à l'inscrire, comme cela a été transmis par M. le Ministre du Budget.

Le budget de l'OWD

Le budget de l'OWD connaît une croissance des dépenses de 3 520 000 euros pour prendre en charge une facture qui n'avait pas pu être payée en 2010 : il s'agit de la valorisation des papiers-cartons.

Le budget est à l'équilibre par un prélèvement complémentaire dans le Fonds des déchets qui concerne essentiellement les subsides aux intercommunales. Le Fonds permet de prendre en charge de très nombreux remboursements puisqu'il est fortement doté actuellement. L'impact de ce prélèvement est très faible, vu le renouvellement du solde initial de ce Fonds de plus de 20 millions d'euros.

Le budget de l'AWAC

À l'AWAC, le transfert vers la fonction publique de 520 000 euros pour assurer le paiement des agents de l'AWAC correspond au pendant de ce qui a été évoqué précédemment dans le budget fonctionnel. On retrouve également un prélèvement compensatoire de 650 000 euros sur le fonds de réserve de l'AWAC pour financer ces dépenses.

Les dépenses font face à une augmentation de l'A.B. 12.02 pour la mise en œuvre de la directive 2009/29 concernant le système d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Cet aspect très important a déjà été évoqué précédemment et doit être mené avec succès afin de ne pas mettre en difficulté les entreprises wallonnes, notamment pour l'attribution des quotas gratuits de gaz à effet de serre.

Le budget de l'ISSEP

Le budget alloué à l'ISSeP connaît une augmentation d'environ 600 000 euros : parking et PST (195 000 euros) et transfert de l'OWD de deux missions nouvelles : la pollution diffuse (150 000 euros) et la méthode de gestion des sédiments (208 000 euros).

Conclusion

M. le Ministre conclut sa présentation en précisant que l'ajustement budgétaire à l'examen ne comporte pas de changement majeur, si ce n'est une charge du passé qui a dû être imputée sur le budget de cette année, quelques actions et adaptations nouvelles en ce qui concerne les CRIE et les PMR, et évidemment le transfert du budget « Boch-Keramis » pour assurer la réhabilitation du site en partenariat entre les deux ministres fonctionnels.

Pour le reste, l'ajustement s'inscrit réellement dans la continuité du budget initial de l'année 2011.

II. EXPOSÉ D'UN REPRÉSENTANT DE LA COUR DES COMPTES

M. Dubois, Auditeur adjoint, précise que dans son rapport portant sur les projets de premier ajustement des budgets pour l'année 2011 de la Région wallonne, la Cour a commenté les propositions de crédit de trois allocations de base de programmes budgétaires concernant des thématiques abordées par la présente commission.

Il s'agit de trois A.B. de la DO 15 – Agriculture, ressources naturelles et environnement. Ces 3 A.B. ont déjà été abordées en partie par M. le Ministre dans sa présentation, il y reviendra pour quelques précisions plus techniques.

A.B. 63.01 : « Subventions pour la création de centres régionaux d'initiation à l'environnement (CRIE) »

Le projet d'ajustement prévoit la suppression des crédits de cette A.B. en la diminuant de 0,3 million d'euros aussi bien en engagement qu'en ordonnancement. Le programme justificatif du Ministre de l'Environnement justifie cette diminution par le fait « qu'il n'y a pas de subvention prévue cette année au secteur public en vue de l'aménagement et de la construction des Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement ».

De fait, dans son rapport sur le projet de budget de la Région wallonne pour l'année 2011, la Cour avait rappelé que, d'après le Code de l'environnement, si le Gouvernement est bien chargé de contribuer au fonctionnement des CRIE en leur octroyant une subvention annuelle, aucune subvention en matière d'investissement n'est prévue puisque ledit gouvernement est chargé de mettre à disposition des CRIE les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à la réalisation de leurs missions. Il apparaît donc que les crédits mentionnés à l'A.B. 63.01 au budget initial l'ont été par erreur et qu'ils auraient dû être alloués à l'A.B. 72.01 *« Aménagement ou construction de Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE) »*.

Lors de la séance de la Commission de l'Environnement du 6 décembre 2010, au cours de laquelle fut présenté le projet de budget pour l'année 2011, le Ministre de l'Environnement a reconnu cette erreur technique et a annoncé une correction par réallocation de crédits dans les semaines suivantes, et en tout cas, dès le mois de janvier. Une première réallocation à hauteur de 0,4 million d'euros en crédits d'engagement et de 0,1 million d'euros en crédits d'ordonnancement a bien été opérée vers l'A.B. 72.01. Cependant, celle-ci n'a été réalisée qu'en mai 2011. Cette réallocation tardive combinée au délai plus long que prévu pour le recrutement d'un architecte chargé du suivi de ces dossiers d'aménagement des CRIE ont généré un important retard dans la réalisation des travaux visant la sécurisation, l'aménagement, la réparation ou la restauration de différents bâtiments abritant plusieurs CRIE. Aucun dossier n'a en effet été engagé depuis le 1er janvier 2011 sur les crédits de l'A.B. 72.01. Les marchés publics concernant les travaux les plus urgents devraient être lancés assez rapidement après la réalisation d'une réévaluation des besoins pour chaque CRIE concerné.

A.B. 81.01 : « Participation de la Région – SCRL EcoTechnoPôle Wallonie »

La SCRL EcoTechnoPôle Wallonie est un partenariat public-privé constitué en 2009 en vue d'exploiter une installation de dimension semi-industrielle permettant de réaliser des expériences de thermoconversion en milieu réducteur ou non oxydant, offrant la possibilité de mener des recherches dans le domaine des technologies « propres ». Cette installation appartenait auparavant à l'ISSeP. Ce partenariat regroupe des actionnaires de quatre types : la Région wallonne, des grandes entreprises, des PME et des universités. La Région wallonne possède plus de 72 % des parts sociales de la société, ce qui représente un montant total de 2 167 500 euros, libéré à concurrence de 1 033 750 euros à la constitution de la SCRL.

Les crédits proposés dans le cadre de l'ajustement au niveau de l'A.B. 81.01 s'élèvent à 966 250 euros et doivent permettre, selon le programme justificatif du Ministre de l'Environnement, la libération de la seconde tranche de capital prévue dans le plan d'affaires joint à la notification du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 concernant l'appro-

bation de la création de ce partenariat public-privé. L'engagement et l'ordonnancement de ce montant amènerait donc la part libérée de la participation de la Région wallonne dans cette société à 2 000 750 euros. D'après le plan d'affaires précité, le solde de l'investissement sera pris en charge par une réaffectation de crédits de l'ISSeP.

La Cour attire cependant l'attention sur le fait que les crédits non-dissociés destinés à la libération de la seconde tranche de capital ont déjà fait l'objet d'un engagement à hauteur de 1,0 million d'euros en 2008 sans être ordonnancés au cours de cette même année. Reportés en 2009, ils n'avaient à nouveau fait l'objet d'aucun ordonnancement et étaient dès lors tombés en annulation.

Par ailleurs, la classification de cette dépense en code 8 implique que la Région puisse être considérée comme un actionnaire ou un investisseur « normal » anticipant un retour sur investissement. Or, le plan d'affaires mentionné ci-dessus ne fait état d'aucun élément prévoyant un quelconque retour sur investissement sous la forme, par exemple, d'un flux futur de dividendes pour la Région.

Programme 13 – Prévention et protection : air, eau, sol

A.B. 01.01 : « Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets) »

Le projet d'ajustement propose une augmentation de l'ordre de 21,0 millions d'euros des montants concernant le solde du Fonds au 1er janvier, le disponible pour l'année ainsi que le solde du Fonds au 31 décembre. Le programme justificatif du Ministre de l'Environnement justifie cette forte augmentation par la prise en compte de la situation réelle du Fonds au 1er janvier 2011, correspondant au solde de ce même Fonds au 31 décembre 2010, soit 48,2 millions d'euros. Ce même programme précise que, dans la mesure où les dépenses à charge des fonds organiques renseignées dans les budgets et ajustements budgétaires sont automatiquement alignées sur les recettes de l'année, les soldes au 31 décembre figurant dans lesdits documents correspondent systématiquement aux soldes au 1er janvier et sont donc purement théoriques.

En ce qui concerne le Fonds pour la gestion des déchets, ce solde est d'autant plus théorique que le budget ajusté présenté par l'Office wallon des déchets (OWD) prévoit un prélèvement sur ledit Fonds de l'ordre de 56,4 millions d'euros alors que les dépenses à charge du Fonds inscrites au projet de budget ajusté de la Région wallonne ne s'élèvent qu'à 23,8 millions d'euros. L'ampleur du prélèvement prévu au budget de l'OWD est essentiellement dû à l'augmentation importante du montant visant le paiement des subventions pour le remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales en vue de la mise en place et de l'adaptation des installations de traitement des déchets. L'alignement des dépenses à charge du Fonds sur les recettes estimées de l'année est donc à l'origine d'un manque de transparence quant aux différents chiffres présentés au Parlement. Cette situation est d'autant plus dommageable que le montant pris en compte pour le calcul du total des crédits alloués au programme budgétaire sur lequel porte l'autorisation de dépenses du Parlement est le montant inscrit en regard de la rubrique « Dépenses à charge du Fonds » et non le montant du « Disponible pour l'année ». En outre, ce décalage entre les dépenses mentionnées au budget de la Région proprement dite et le prélèvement prévu au budget de l'Office devra être pris en considération pour le calcul du solde de financement.

M. Borsus déclare avoir décelé un vrai problème concernant la dernière partie de l'intervention de M. le représentant de la Cour concernant les chiffres du fonds.

Manifestement, les chiffres ne correspondent pas. La Cour déclare dans son rapport : « *Le budget ajusté par l'OWD prévoit un prélèvement sur le Fonds de l'ordre de 56,4 millions d'euros, alors que les dépenses inscrites au projet de budget ajusté ne s'élèvent qu'à 23,8 millions d'euros* ».

En outre, ce décalage entre les dépenses mentionnées au budget de la Région et le prélèvement prévu au budget de l'OWD devra être pris en considération pour le calcul du solde de financement. En examinant le dossier, l'orateur constate que le programme justificatif évoque un prélèvement sur le Fonds organique des déchets de 23 752 000 euros pour l'année 2011, alors que, dans le programme justificatif des budgets des OIP de la Région wallonne (document 5-IV bcd (2010-2011 – N° 1 (annexe 9)), un prélèvement de 56 420 000 euros en 2011 est explicitement prévu sur le Fonds des déchets.

Il y a une divergence assez significative et il convient que les commissaires soient en mesure d'y voir clair car il ne s'agit pas de quelques centaines, ni de quelques milliers d'euros, mais de plusieurs millions d'euros dans un dossier extrêmement sensible.

Ce dossier a déjà été évoqué en commission à plusieurs reprises, notamment lors d'interpellations, de la préfiguration du budget et de textes divers par tous les groupes politiques. Il est donc souhaitable tout d'abord que la Cour, puisse préciser quel est le montant que le Gouvernement peut réellement engager concernant le Fonds des déchets.

Entre les 56 millions d'euros évoqués dans le programme justificatif et le montant de 23 752 000 euros, il y a une différence de plus de 30 millions d'euros, soit plus d'un milliard d'anciens francs belges. Il y a vraiment un problème. Il convient d'y voir clair et de savoir, avec l'aide de la Cour, quel est le bon chiffre.

Des corrections devront-elles être opérées ? Que peut-on dépenser ? Que veut dire la phrase finale du rapport de la Cour qui signale que cette divergence devra être prise en considération pour le calcul du solde de financement ?

Mme de Coster-Bauchau remercie M. Dubois pour sa présentation et revient sur deux points qui ont été cités, les CRIE et la fameuse dotation pour l'ÉcoTechnopôle Wallonie Wallonie.

Pour les CRIE, M. l'auditeur-adjoint a bien mis en évidence le problème qu'il avait déjà signalé dans le budget de l'année 2011 et ce qu'il avait dit en décembre 2010. L'intervenante voudrait savoir comment va être géré ce problème puisque les crédits d'ordonnancement n'ont pas été opérés et envoyés vers la bonne allocation.

M. Dubois répond à la première question, au niveau du Fonds pour la gestion des déchets qu'un décalage est mis en évidence entre ce qui est inscrit dans le budget de la Région wallonne et ce qui est prévu finalement à l'OWD.

Il est techniquement possible pour la Région d'engager au niveau du Fonds ce qui correspond à la situation réelle du Fonds, et celle-ci est bien mise en avant par le ministre. C'est la situation, c'est le disponible. Effectivement, si on regarde au niveau du disponible, on voit que 50 millions d'euros sont prévus afin de permettre, lorsqu'on aura les chiffres exacts, de réaliser ce qui est prévu au niveau de l'OWD.

Cependant, le décalage met en évidence que, si cet engagement est effectivement réalisé, les évaluations actuelles du solde de financement au niveau de la Région wallonne devront être revues puisqu'il est basé actuellement sur les dépenses à charge du Fonds qui sont inscrites à hauteur de 23 millions d'euros. Si dans les faits, ce sont vraiment 50 millions qui sont transférés vers l'OWD, le calcul du solde de financement devra être revu en raison de ce montant qui sera plus important que prévu.

Pour ce qui est des CRIE, il n'appartient pas à la Cour de donner des solutions à M. le Ministre pour régler des problèmes. La Cour met en évidence le retard qui a été engendré par l'erreur technique puisqu'en fait, comme l'ajustement le propose, il est bien mis à disposition de la bonne allocation cette fois, les moyens nécessaires pour réaliser les travaux des CRIE. Il y a simplement eu un retard qui a été généré par une erreur technique.

M. Borsus souligne que la différence s'élève à plus de 20 millions. Pour pouvoir assumer les engagements, il faut savoir que M. le Ministre est sous forte pression, que les Intercommunales grondent; or, l'OWD dit qu'il ne faut pas s'inquiéter, qu'il met plus de 50 millions d'euros à disposition, mais il ne prévoit pas de les sortir du budget régional.

L'orateur fait remarquer que la Cour a expliqué que forcément, si on l'avait noté dans le budget régional, il fallait impacter le solde de financement global de la Région wallonne. D'un côté, on dit *« voilà les montants que je vais dépenser pour vous mais à la Région wallonne, on ne dit pas qu'on va les sortir »*. Qu'on fixe les crédits à 20, 30, 40 ou 50 millions d'euros, il faut que le budget régional corresponde au montant prévu par l'OWD et il faut forcément que le même montant soit inscrit dans le budget global de la Région pour savoir ce qu'on doit retenir comme solde de financement.

M. Dubois répond qu'il ne faut pas nécessairement que les deux montants soient tous les deux les mêmes mais il faut en tout cas être bien conscients qu'il y a un décalage entre les deux et qu'au final, une correction devra être effectuée.

Il indique se référer également à la page 24 du rapport – cette difficulté a aussi été relevée la veille en Commission du budget dans le cadre du calcul du solde de financement – où la Cour précisait qu'il résulte du décalage observé entre le budget de la Région et celui de l'OWD une sous-estimation des dépenses de la Région de l'ordre de 32,6 millions d'euros.

M. Borsus remercie M. Dubois pour ses précisions et note que la Cour constate que, si l'on réalise effectivement ce que l'on annonce, il y a 32,6 millions d'euros à ajouter à la situation budgétaire déjà difficile que M. le Ministre du Budget a décrite.

Il remercie la Cour pour sa clarification et aussi pour son courage parce que, si elle n'était pas là, ce point passerait presque inaperçu. Les factures non-payées de l'année dernière pourraient aussi être évoquées.

M. le Ministre remercie M. Dubois pour sa présentation et ses explications.

M. le Ministre souligne que la question posée par M. Borsus relève davantage du ressort du Ministre du Budget que de lui-même, elle a d'ailleurs été évoquée en Commission du budget le lundi 11 juillet 2011.

Comme M. Dubois l'a dit, il n'y a aucun problème de disponibilité par rapport à l'ensemble des demandes des intercommunales. Il est vrai que le rythme d'introduction des dossiers n'est pas connu de manière précise et qu'il est souhaitable que ces dossiers avancent le plus rapidement possible. En ce qui le concerne, M. le Ministre déclare traiter les demandes à chaque fois de la manière la plus rapide possible, y compris par le passage au Gouvernement. Il n'est dès lors pas encore possible de savoir exactement quelle sera la hauteur du dépassement potentiel par rapport au budget qui est actuellement inscrit.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun problème de disponibilité et à un moment donné, les chiffres seront réconciliés comme cela a d'ailleurs été le cas les années précédentes. Si on prend simplement les chiffres des cinq dernières années, on se rend compte que les prélèvements réels sont en moyenne de l'ordre de 45 %.

La technique budgétaire veut que ce soit effectivement inscrit de cette manière, mais qu'il n'y a aucun problème de disponibilité.

M. le Ministre souhaite un maximum de concrétisations vis-à-vis des intercommunales. Les chiffres seront réconciliés au moment des comptes du solde de financement.

M. Borsus déclare que les intercommunales considèrent – il ne vise pas personnellement M. le Ministre Henry – qu'on est à la limite de « l'escroquerie politique » dans les relations avec elles. La Région wallonne a freiné pour des raisons totalement externes (manque de personnel et absence d'agents) mais elle a aussi délibérément freiné le paiement en n'assumant que les intérêts à concurrence de deux pour cent des emprunts contractés par les intercommunales pour assumer leur financement. En ergotant sur toute une série de nouvelles règles à respecter, notamment sur le coût-vérité, les investissements ne sont honorés par la Région que si, en application des dispositions réglementaires, le coût-vérité de chacune des communes concernées par le périmètre de l'intercommunale est respecté. Mais à la Région , il n'y a pas d'accord entre M. le Ministre Lutgen et M. le Ministre Henry pour savoir comment on calcule le coût-vérité : est-ce le coût-vérité dans le budget ou dans les comptes ?

Cette divergence politique à l'intérieur du Gouvernement fait que les dossiers ne sont pas liquidés régulièrement. Certains commissaires ne manqueront pas d'intervenir très certainement. M. Borsus signale qu'une vérification a été faite méthodiquement auprès des intercommunales, il en ressort qu'elles sont confrontées à ce double blocage.

Le groupe MR considère que le fait de demander à des intercommunales d'emprunter elles-mêmes le montant des subsides que la Région wallonne leur a promis, dans le Plan wallon des déchets, est déjà inimaginable. L'intercommunale fait un investissement, on lui annonce 30 à 40 % de subsides et puis, on ne les lui donne pas et on lui demande d'emprunter la partie de subsides que la Région lui doit. L'orateur juge cette pratique inimaginable : il n'y a que la Région wallonne qui fonctionne de la sorte ! A-t-on déjà entendu ailleurs qu'en Région wallonne et dans cette matière, une invitation à emprunter pour bénéficier des subsides que l'on vous doit ? Or, c'est ce qui se passe en Région wallonne !

Deuxième élément, la Région wallonne, pour une série d'éléments extérieurs, n'honore pas les annuités qu'elle doit. Non seulement, elle propose d'emprunter pour les subsides qu'elle doit mais dit qu'elle paiera les annuités avec les intérêts. Puis, pour toute une série de raisons liées au personnel, au retard ou au budget, la Région wallonne n'honore pas les annuités.

Et quand le personnel est engagé, qu'on est en situation de pouvoir avancer, la Région wallonne annonce qu'elle ne paiera les intérêts que limités à deux pour cent. Il faut demander à la CIF de venir étudier les taux d'intérêt contractés par chaque intercommunale mais en attendant, elle ne paie que deux pour cent.

D'autre part, et c'est le lien avec le respect du coût-vérité qui est imposé, la Région doit maintenant faire face à une divergence de vues entre deux membres du Gouvernement. M. le Ministre Lutgen qui n'est pas d'accord de changer parce que c'était son texte, M. le Ministre Henry souhaiterait en sortir parce que la pression des intercommunales est croissante et en attendant, on est bloqué. Ce n'est pas par hasard si l'on met deux chiffres, à deux endroits des documents budgétaires présentés où il y a 32 millions d'euros de différence, c'est parce que la Région wallonne va encore différer de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, ses engagements.

M. Borsus met M. le Ministre au défi d'inscrire ce projet à l'ordre du jour d'une réunion du Gouvernement wallon avant le 21 juillet, de sortir une décision définitive. Il le met au défi d'honorer tout ce que les intercommunales rentreront d'ici la fin de l'année, parce que la Région compte sur toutes ces misères accumulées les unes après les autres en invoquant : *« on n'a pas le personnel, il faut du temps pour traiter les dossiers, la CIF va vérifier les taux d'intérêt, et puis on n'est pas d'accord sur l'interprétation du coût-vérité, puis sur tel ou tel élément… »* pour ne pas honorer rapidement ce qu'elle doit !

M. le Ministre avoue que si la Région honore tous ses engagements, cela représente un peu plus que 50 millions d'euros. Il y aura donc 32 millions d'euros en plus... La Cour l'a relevé. Or, M. le Ministre Henry répond que c'est le problème du Ministre du Budget ; celui-ci ne va pas dire *« merci M. le Ministre Henry, j'ai un problème, je dois trouver 32 millions d'euros quelque part dans mon budget ! »…* Ce n'est pas le problème du Ministre du Budget tout seul. Tout ce qu'a dit le Ministre du Budget concernant la trajectoire régionale et le périmètre de financement est démenti par les faits, dès l'instant où une partie seulement de ce que la Cour a pointé se réalise.

Si une grande partie du différentiel se réalise, l'écart se creuse dans le périmètre de financement.

Que va dire le Ministre du Budget ? Va-t-il dire : *« ah oui, j'ai un problème, je vais gérer ça, il faut que je trouve quelque part, dans mes infrastructures sportives, peut-être, des crédits ou dans la politique de l'emploi ? »*. M. le Ministre du Budget dira : *« chers collègues, allez trouver 32 millions dans votre budget ! »*. En matière budgétaire, si on dispose d'enveloppes en plus, on se les répartit et chacun se dispute l'excédent, si on a des enveloppes en moins, chacun doit

faire des efforts. À moins que la majorité olivier ne baigne dans une espèce de béatitude où chacun se donnerait la main, ferait un geste de paix et viendrait au Gouvernement pour faire l'ajustement budgétaire. M. Borsus ne pense pas que cela se passe comme cela.

M. le Ministre du Budget dira : *« mon cher Philippe, peux-tu aller chercher ces 32 millions dans tes budgets ? ».*

M. le Ministre reconnaît qu'une série de choses énoncées par M. Borsus sont fondées, à savoir que les intercommunales ont été poussées à emprunter. Il hérite de cette situation qui date des législatures précédentes. Un plan très ambitieux d'investissements a été réalisé.

La discussion a eu lieu l'année passée, lors de l'examen du budget initial sur l'état des lieux des investissements et du passif. On a pu, depuis lors, établir qu'il n'y avait aucune difficulté pour les remboursements, pour tous ceux dont le dossier serait prêt à être remboursé en 2011. M. le Ministre le confirme et dément ce que M. Borsus vient de dire par rapport au dépassement et au blocage du Ministre du Budget. C'est d'ailleurs contradictoire avec ce qu'il a lui-même dit en commission du budget le lundi 11 juillet 2011. Il n'y a absolument aucune ambiguïté sur ce point.

Il est possible de dépenser le fonds puisqu'il est alimenté et il est évident que le Gouvernement n'ira pas au-delà des disponibilités du Fonds. La vraie incertitude consiste à connaître le nombre de dossiers qui seront en état d'être remboursés : cela dépend des intercommunales et du traitement par l'administration. À ce stade-ci, la totalité des demandes introduites cette année a pu être traitée et M. le Ministre souhaite vraiment que cela continue de la même manière. Il se porte garant qu'en cas de dépassement, il n'y aura pas de problème de remboursement. Par contre, il faudra effectivement, M. Borsus a raison, réconcilier les chiffres au moment des comptes, mais M. le Ministre Henry pense que M. le Ministre du Budget dispose aussi d'une marge pour le faire parce que le Gouvernement est au-delà de sa trajectoire. La réconciliation des chiffres s'effectuera de manière globale sur le budget régional, et pas uniquement sur cette seule ligne budgétaire.

La question du remboursement des emprunts, est un peu compliquée et aurait peut-être pu être traitée plus rapidement. Le taux de 2 % est un taux d'attente, il a été convenu que les remboursements complets, en tout cas jusqu'au plafond de 5 %, étaient prévus dans l'arrêté du Gouvernement et que les chiffres précis sont en cours de calcul notamment au niveau de la CIF. Cela, ce n'est donc pas une manière de diminuer les dotations des intercommunales.

M. Borsus reconnaît qu'il y a un vrai travail de réconciliation des chiffres à opérer. Il prend note de l'engagement de M. le Ministre, devant cette commission, d'honorer tout ce qui lui sera transmis.

Il y a des mois que la Région attend avec ce taux de 2 %. M. le Ministre dit que c'est un taux d'attente, mais pourquoi a-t-on fixé spectaculairement bas, comme par hasard, ce taux d'attente à 2 % ? Faut-il des mois à la Cellule d'informations financières (CIF), pour examiner un taux d'intérêt d'une intercommunale ? Depuis des mois, les dossiers sont bloqués à 2 % et en attendant, la Région ne paie pas au-delà des 2 % d'intérêts, en attendant des clarifications que la Région s'est demandée à elle-même, la CIF dépend de la Région.

Le coût-vérité n'est pas réglé et M. le Ministre a ajouté dans son exposé : « *les dossiers rentrés par les intercommunales et dès qu'ils seront traités par mon administration…* ».

L'auteur d'un dossier demande à ce qu'il y ait un délai de traitement normal. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

M. le Ministre peut interroger les grosses intercommunales et certains membres de la commission qui siègent dans ces intercommunales, ils le confirmeront. Les intercommunales qui ont contracté avec la Région dans une bonne partie de la Wallonie, savent aujourd'hui que les points de blocage ne sont toujours pas levés suite à une dispute politique et à un sombre calcul budgétaire du gouvernement. Comme M. le Ministre l'a très bien dit, plus il dépensera, c'est-à-dire plus il honorera la promesse qu'il vient de faire devant l'assemblée, plus il sera en difficulté parce que le Fonds devra être alimenté et le montant inscrit au budget sera insuffisant. Il faudra alors impacter le périmètre de financement. M. le Ministre l'a bien dit, cela se fait globalement, mais l'impact négatif est déjà de 32 millions, ce qui n'est pas anodin.

M. Desgain note que la lisibilité dans les documents budgétaires des Fonds est complexe. C'est finalement dans les comptes qu'on peut effectivement voir ce qui a réellement été dépensé et ce qui a été mis en place.

Le budget de l'Office paraît clair. L'orateur déclare avoir vérifié parce qu'il s'est posé la même question que M. Borsus sur le financement des remboursements des annuités des emprunts qui sont contractés par les intercommunales. Il rappelle donc que, dans le budget de l'Office, la ligne budgétaire est alimentée d'environ 28 millions d'euros. Il y a deux ans, l'alimentation de cette ligne budgétaire était de 8 millions, puis elle est passée à 11 millions. Il y a donc quand même là une progression. C'est inscrit dans le budget. M. Borsus n'a rien dit de particulier sur le budget de l'Office en lui-même.

M. Desgain le rappelle pour qu'on ne donne pas l'impression aux intercommunales, que la caisse est vide pour le paiement des annuités qui leur sont dues. L'inscription budgétaire y est et le budget de l'Office correspond. Au-delà de la discussion technique sur le Fonds et de la question posée par rapport à la gestion budgétaire plus globale de la Région

wallonne, il ne faut pas non plus donner l'impression aux intercommunales qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire pour le financement du remboursement des annuités.

III. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Senesael précise que son intervention se situera sur deux chapitres, mobilité et environnement.

En ce qui concerne la mobilité, en regardant la DO14 – programme 02 – on pourrait avoir l'impression que les subventions aux communes pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des pistes cyclables, servent de variables d'ajustement. Si on a besoin de crédits supplémentaires, c'est dans cette enveloppe qu'on va aller chercher. On peut comprendre la logique de transférer vers les communes cyclables pilotes des moyens conséquents mais la proportion de ce transfert pose question.

L'intervenant demande si M. le Ministre peut expliquer les raisons de ce transfert, ainsi que les choix stratégiques en la matière.

M. le Ministre avait annoncé qu'au printemps, une table ronde de la mobilité en zone rurale serait organisée. M. Senesael déclare ne trouver aucune trace budgétaire de cette organisation. A-t-elle eu lieu ou, au contraire, pourquoi ne s'est-elle pas tenue ?

Sous la législature précédente, le prédécesseur de M. le Ministre Henry avait fait des proxibus, des outils importants d'offre de transport dans les zones rurales. M. le Ministre a-t-il suivi cette voie et quel est le soutien budgétaire que son département apporte aux communes qui bénéficient d'un proxibus ?

Concernant les TEC, on constate une augmentation des interventions financières de la Région wallonne dans la couverture des charges d'exploitation de la SRWT. Cette augmentation est-elle de nature à compenser la décision de 2009 visant à ne pas indexer la dotation annuelle de la SRWT ? D'une manière générale, comment M. le Ministre envisage-t-il les exercices budgétaires pour les TEC et la SRWT pour que le déficit structurel ne soit pas augmenté par la dotation, avec la volonté de ne pas réduire l'offre de transport ?

M. le Ministre se souviendra que le budget initial 2011 avait été marqué par une augmentation significative des crédits destinés à l'organisation du transport scolaire. On continue sur cette voie lors de cet ajustement. M. le Ministre peut-il faire le point sur la situation après cette année scolaire ? Où en est-on au niveau de l'organisation du transport scolaire des enfants et des adolescents fragilisés pour la prochaine rentrée scolaire ?

En ce qui concerne l'environnement, dans le cadre de la lutte contre les pollutions atmosphériques, la Wallonie s'est dotée d'un plan air-climat qui prévoit notamment l'achat de bus propres. Or, l'A.B. destinée à financer cette politique voit ses crédits restés à néant. L'orateur aimerait en connaître la raison.

M. le Ministre vient d'annoncer un plan ambitieux de dragage des voies hydrauliques wallonnes. M. Senesael demande pourquoi on en retrouve pas la traduction budgétaire ?

Une nouvelle A.B., dotée de 967 000 euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, concerne la participation de la Région dans la SCRL ÉcoTechnoPôle Wallonie. Il s'agit d'une société commerciale qui regroupe plusieurs partenaires, la Wallonie et diverses entreprises. Quels sont les projets portés par la SCRL ÉcoTechnoPôle Wallonie ?

Une nouvelle fois, le solde du Fonds pour la gestion des déchets est en nette augmentation de plus de 21 millions d'euros et ce signal est positif pour les intercommunales qui attendent le remboursement des annuités de leur emprunt d'investissement. La question que l'orateur voulait poser à M. le Ministre a déjà trouvé des éléments de réponse puisqu'on a parlé du taux d'intérêt qui leur sera réservé.

Le budget initial de l'année 2011 avait octroyé 1,5 million d'euros en moyens d'action et 1,1 million d'euros en moyens de paiement pour l'évaluation du SDER. Ce montant n'augmente pas à l'ajustement. On peut évidemment s'en réjouir mais il est permis de s'interroger sur l'opportunité d'une telle dépense dans la mesure où le Ministre a déjà publié ses propres orientations pour le territoire wallon.

En matière de plan habitat-permanent, il n'y a pas d'évolution notable dans l'ajustement budgétaire. On peut peut-être le regretter car on peut utiliser les politiques d'aménagement du territoire pour résoudre des situations difficiles et équiper certaines zones non inondables.

L'orateur souligne l'effort réalisé dans le cadre de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés. C'est un signal positif pour le redéploiement wallon.

Enfin, il est permis de se demander ce qui justifie la diminution des dépenses de l'AWAC. La réduction des pollutions atmosphériques a toujours été une des priorités wallonnes.

M. Desgain note que l'ajustement s'inscrit dans la continuité du budget 2011 et il n'a pas de remarque de fond importante par rapport à cet ajustement, mais quelques petites questions complémentaires.

D'abord au niveau de la cellule permanente environnement-santé, il est prévu de financer un réseau d'experts et un plan d'action « radon ». L'orateur souhaite savoir si ces projets étaient neufs ou si ce sont des actions qui étaient déjà engagées, mais qui se retrouvent maintenant rassemblées sous un seul intitulé budgétaire. Les commissaires ont débattu du radon il y a un bon mois quand M. Borsus a voulu que sa proposition de résolution soit discutée en commission, il serait intéressant que M. le Ministre puisse repréciser ce qu'il en est lors du présent ajustement budgétaire.

Quant à la géomatique, le programme justificatif indique qu'il y a du retard dans l'engagement du personnel, ce qui justifie l'ajustement budgétaire pour travailler au plus serré par rapport à la situation réelle.

M. le Ministre pourrait-il faire le point sur l'état des engagements et préciser comment cette cellule se met en place et se développe ?

Les indications budgétaires montrent qu'elle est déjà opérationnelle. Il serait intéressant que M. le Ministre détaille cet aspect.

Les A.B. 14.01 et 12.03 se réfèrent à une abréviation inconnue qui est « SAO », l'orateur aurait souhaité en connaître la définition.

De manière plus globale, des modifications importantes sont opérées dans les écritures budgétaires pour le subventionnement des plans communaux de mobilité, des plans urbains de mobilité et des conseillers en mobilité. Y a-t-il une menace sur le financement des plans urbains de mobilité ? M. le Ministre a parlé des plans urbains de mobilité et des plans communaux dont l'évaluation n'est pas encore faite globalement et donc on attend de voir si on soutient les suivants ou si on adapte le dispositif. Il est permis de se demander si la diminution budgétaire touche aussi les conseillers en mobilité et si ceux-ci sont menacés.

L'intervenant déclare éprouver des difficultés à situer les missions et le rôle de l'ÉcoTechnopôle Wallonie. Doit-on encore attendre, dans les exercices budgétaires futurs, de nouveaux types d'inscriptions budgétaires ? M. le Ministre est-il arrivé au bout des engagements antérieurs ?

La Cour précise l'objectif des CRIE. De manière plus large, d'autres adaptations budgétaires concernent le financement aux associations environnementales et l'orateur interroge M. le Ministre sur la résorption du retard dans le financement des associations. Les associations environnementales se plaignaient du retard apporté à leur subventionnement. Il convient de se demander si les services parviennent à résorber le retard et à améliorer la qualité du traitement : cette question vise aussi d'autres compétences, celles du Ministre-Président et du Ministre du Budget du Gouvernement wallon.

Il est judicieux de se demander pourquoi la subvention de l'ISSeP augmente. Dans le budget de l'ISSeP, M. le Ministre avait répondu à une question sur l'augmentation des budgets à la direction des risques chroniques en indiquant que l'objectif était de financer des études sur les pollutions diffuses et la gestion des sédiments. Cet aspect est particulièrement intéressant, mais il est permis de s'interroger sur l'augmentation citée du budget pour une infrastructure immobilière.

Enfin, en aménagement du territoire, l'orateur constate une augmentation des subventions aux associations aux A.B. 16.02 et 33.03. Au-delà de la question plus générale posée sur la résorption du retard de financement des associations, M. Desgain souhaite connaître quelle est la raison de cet accroissement.

M. Dodrimont voudrait revenir sur les SAED et plus particulièrement sur la taxe dont la perception soulève nombre de problèmes. Les premiers enrôlements notifiés aux propriétaires en juin 2006 s'établissaient à 1 100 000 euros. Pour l'exercice 2010, 48 avertissements extraits de rôle ont été établis, avec un même montant de 1 100 000 euros.

L'écart entre les montants perçus et les enrôlements, – la Cour l'analyse dans la préfiguration 2010 – résulterait de l'éligibilité de cette taxe, qui est suspendue pour les sites dont un arrêté du Gouvernement a prescrit le réaménagement et fixé le périmètre (article 169 du CWATUPE) et dont le réaménagement entraîne le dégrèvement de nombreuses taxes.

À son sens, cette justification n'explique pas tout. Les enrôlements des années précédentes ont donné lieu à de nombreux recours au terme desquels, les droits à recouvrer fin 2010, s'établissaient à 4 700 000 euros, très loin des montants sus évoqués. Le Ministre pourrait-il confirmer cet arriéré et indiquer où on en est dans la perception de ces sommes importantes ?

Par ailleurs, pour l'exercice 2011, la Cour, en date du 26 avril 2011 précisait que le produit de la taxe avait déjà rapporté 129 000 euros. Le Commissaire s'étonne que ce montant ne soit pas inscrit au titre des recettes. Qu'en est-il au juste ?

En termes de mobilité, au programme 14.02, une A.B. concerne les plans de déplacement d'entreprises. Un montant de 100 000 euros a été rajouté, avec comme justification le financement d'un projet pilote. Qui en est le promoteur ? Quels en sont les détails ?

Concernant les PCM, le Commissaire s'inquiète de la diminution de 96 % par rapport au budget initial. En analysant plus en avant, on voit un transfert vers le plan communal cyclable. Le Commissaire en est ravi, mais si c'est au détriment des autres problèmes de mobilité, que ce soit les transports en commun, le rail ou les problèmes de parking, il se dit particulièrement inquiet, tout comme il l'est pour les conseillers en mobilité. Qu'en est-il ? Le Ministre estime-t-il que pour une commune déjà dotée d'un PCM il y ait une réelle plus-value avec un plan communal cyclable ? L'outil PCM est-il toujours pertinent aux yeux du Gouvernement ?

Concernant les PMR, l'A.B. décroît de 13 %. La justification, c'est le transfert vers le service de bus 105. Le Commissaire est interpellé par rapport à ces moyens réduits.Quel est le signal donné à travers cette diminution ? Quelles explications peuvent être apportées pour comprendre ce que le Gouvernement vise dans un secteur important pour nombre de nos concitoyens ?

Il se dit particulièrement surpris d'une nouvelle A.B., avec une allocation de 250 000 euros, pour une cellule de communication tram Liège. Qu'y a-t-il derrière cela ? Doit-on consacrer autant d'argent pour communiquer sur le projet de tram ? Au moment où le TEC supprime des lignes faute de moyens, faut-il créer une structure supplémentaire? Bien sûr il convient d'apporter une contribution politique pour que ce projet de tram ne reste pas uniquement dans les ambitions refreinées en termes de mobilité dans cette région.

Avec des visions sans doute un peu différentes de celles du Ministre sur le tracé ou la conception du projet, son financement et sur ce qui entoure la mise en place de cet important outil de communication pour les liégeois, il estime que consacrer dans le contexte actuel, 250 000 euros pour communiquer sur ce projet, semble indécent. Il attend une explication.

On ne peut se réjouir autant du côté des TEC où l'ambition est revue à la baisse. L'ajustement s'élève à 15 000 euros de plus pour les TEC, soit 0,005 % de refinancement. Où en est-on par rapport aux déclarations et à la DPR et ses grandes ambitions pour les TEC ? Le Commissaire attend autre chose de la Région.

Concernant la dotation SRWT, on signale page 24 que la prise en charge des engagements sociaux pour 2011 est d'un peu plus de 28 millions d'euros, montant différent du montant annoncé dans le décret Engagements sociaux voté en février dernier (budget de 33,665 millions). Le montant inscrit respecte-t-il ce décret de février ?

Concernant l'aménagement du territoire, le budget initial 2011 avait déjà augmenté les moyens mis à disposition de la cellule de développement territorial (CDT) et on voit quelques moyens supplémentaires, certes modiques (6 000 euros). Cette Cellule que l'on taxe souvent de parallèle à la DGO4 dispose d'un budget global de 833 000 euros. Pourquoi une nouvelle augmentation ? La justification parle d'une réévaluation des pensions. L'administration n'a pas toujours vu d'un bon œil cette cellule « parallèle ». Si des moyens supplémentaires sont prévus, c'est pour son maintien. Il serait utile d'avoir quelques précisions, notamment dans le respect de la DPR : le Ministre pourrait-il faire état des discussions entre les responsables de la Cellule et son administration à ce sujet ?

Le CESRW exerce divers secrétariats, dont celui de la CRAT, de la Commission d'avis sur les recours et de la Commission d'agrément des auteurs de projets. À ce titre, une subvention lui est octroyée dont le budget initial de 388 000 euros est augmenté de 118 000 euros. La justification parle de frais supplémentaires de personnel. Quelles sont ces charges supplémentaires pour les secrétariats de commissions ? Cela permet-il l'engagement d'agents supplémentaires ? Combien d'agents en plus vont être mis à disposition des commissions ?

En ce qui concerne les subventions aux organismes privés, là aussi, on note une augmentation relativement importante de 165 000 euros, soit 13 %. Quelles subventions supplémentaires seront allouées pour quels organismes bénéficiaires ?

Un dernier mot avant de conclure sur les friches où là aussi, les moyens sont en hausse avec 28 % de plus, soit plus de six millions d'euros. Qu'en est-il exactement ? On évoque que cette augmentation est uniquement dédiée aux annuités affectées au financement alternatif dans le cadre de SOWAFINAL. Cet important accroissement est-il justifié par le fait que l'on veut réétaler les annuités ? Quelle est la nature précise de ce nouvel étalement et quelles sont les annuités restantes ?

Comme M. Senesael l'a relevé, concernant le plan HP, rien de neuf sous le soleil, pour un nombreux public en attente de décisions concrètes. Au-delà de toutes les grandes déclarations, notamment de Mme Tillieux, on ne voit pas grand chose. Qu'en est-il de ce que d'aucuns attendent avec impatience, à savoir la reconversion des parcs résidentiels de vacances qui semblent être la seule mesure concrète à poser à très court terme et qui soulagerait une série de personnes qui vivent dans des conditions inconvenables, insuffisantes ? De plus, ces personnes souffrent d'une insécurité juridique de tous les instants en se trouvant à des endroits où en principe, la vie n'est pas permise. Si on devait reloger tous ces gens...

Peut-on espérer enfin quelque chose à un moment donné ? N'y a-t-il pas lieu de consacrer des moyens pour envisager la reconversion de parcs résidentiels de vacances ? Cela paraît essentiel mais, malheureusement, là aussi, le Commissaire reste sur sa faim.

M. Gadenne voudrait poser 3 questions, dont certaines l'ont déjà été par des collègues.

La dotation du Forem est fortement diminuée, de -26 % et -43 %. Le Ministre peut-il donner quelques explications à ce sujet ?

Par rapport aux CRIE, à la suite de la remarque de la Cour des comptes, comment expliquer ce retard, maintenant que la réallocation a eu lieu sur les conseils de la Cour ? Dans quel délai seront réévalués les besoins pour chaque CRIE concerné, pour lancer les marchés relatifs aux travaux les plus urgents ?

Dernière question, en mobilité, par rapport aux allocations à destination des communes, on constate une nouvelle diminution de moyens alloués aux PCM alors que c'est très important pour elles. Quelles en sont les raisons ? On a parlé des voies cyclables; qu'en est-il ?

Mme de Coster-Bauchau demande, sur la partie environnementale, au niveau du programme 15.02, ce qu'il en est de la coordination des politiques agricole et environnementale. Ce programme connaît une décroissance de 485 000 euros, soit 5,5 %, particulièrement à l'A.B. 12.28 études dans le domaine environnement-santé, pour lequel aucune justification n'est donnée. Quelles sont les raisons de cette diminution ?

Ensuite, elle voudrait revenir sur les CRIE et la SCRL « ÉcoTechnopôle Wallonie Wallonie ».

Par rapport aux CRIE, en reprenant les différentes AB, on est à peu près à 700 000 euros. On retrouve une réallocation à hauteur de 400 000 euros en engagement et 142 000 euros en ordonnancement. Comme l'a dit M. Gadenne, cela n'a été fait qu'en mai. On explique cela par des retards dans le choix de l'architecte, *et cætera*. Comment le Ministre va-t-il y pallier ? Va-t-il postposer d'un an la réalisation des CRIE qui, pourtant, dans le budget, avaient une importance, semblait-il, capitale ?

Quant à ce que le Gouvernement et l'industrie avaient décidé de créer à travers ce nouveau PPP en créant l'« Éco-Technopôle Wallonie Wallonie », la Commissaire voudrait plus d'informations concernant la société et puis revenir sur la remarque de la Cour par rapport à l'A.B. nouvellement créée, la 81.01, et sa justification : libération de la seconde tranche prévue dans le plan d'affaires. Or, la Cour met en évidence que cette seconde tranche avait déjà fait l'objet d'un engagement en 2008, reporté en 2009 et donc tombé en annulation. Comment le Ministre va-t-il arranger cette situation très compliquée ?

Au programme 15.13 Prévention et protection, on trouve un budget important à l'A.B. 12.03, qui diminue de 626 000 euros. La justification est que l'on aurait transféré les montants vers une autre A.B. du programme 15.01 Salaire du personnel contractuel recruté en application de décisions du Gouvernement. Or, en allant voir cette A.B. au programme 15.01, on ne trouve rien, il n'y a pas trace de transfert. Qu'en est-il au juste ?

On retrouve une situation comparable pour la dotation de fonctionnement de l'Agence de l'air, l'AWAC, qui diminue de 520 000 euros. On indique aussi un transfert vers une autre A.B., cette même 11.04. Or, ce transfert ne figure pas au feuilleton. Toujours par rapport à l'AWAC : au niveau des recettes, il y a un transfert depuis la dotation de la Région vers une A.B. prélèvement sur le fonds de réserve. De quoi s'agit-il ?

Sa dernière question porte sur l'ISSeP, dont les frais augmentent de près de 300 000 euros. Quelles sont les raisons d'une telle augmentation ?

Enfin, l'A.B. 74.02.30 immeubles, se rapporte à un laboratoire des sols à Colfontaine, où les dépenses passent de 0 à 124 000 euros. À quoi correspond précisément ce laboratoire ?

Elle aimerait que le Ministre fasse le point sur les conseillers en environnement et les CATU.

M. de Lamotte souhaiterait intervenir dans le cadre de la discussion générale.

Au niveau des recettes, les taxes sur les SAED augmentent de 27 %. Cela résulte-t-il d'une modification de taux, de la découverte d'un retard d'encaissement ou d'une nouvelle SAED venue se joindre aux autres ?

Une deuxième question porte sur la Cellule opérationnelle environnement-santé, qui a, quasiment un an de fonctionnement. Quel est l'état d'évolution du travail ? Des dossiers ont-ils déjà été traités ?

Concernant l'ISSeP où un consultant extérieur prépare un nouveau plan stratégique triennal, quelles seront ses missions et quels objectifs peut-on avoir ? Concernant l'ISSeP toujours, le Ministre avait évoqué, lors de l'audtion de l'ISSeP en Commission, une proposition de note au Gouvernement, pour renouveler la commission scientifique et technique de l'ISSeP. Ce dossier a-t-il avancé depuis ? Cela tient-il aussi à cet investissement par rapport à un conseiller stratégique sur cette dimension ?

Enfin, pour en terminer avec l'ISSeP, depuis la dernière évocation du dossier, l'IBPT a mis sur le site la position de toutes les antennes. Y a-t-il une envolée des contrôles d'antennes GSM parmi les riverains qui sont allés regarder sur le site, où, effectivement, ces antennes étaient répertoriées ? Y a-t-il eu, par rapport aux contrôles effectués voici 2 ans par l'ISSeP, une croissance ou pas ? Les choses sont-elles restées dans la norme actuelle ?

L'A.B. 33.03.00 reprend les subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire, avec une augmentation de 165 000 euros, somme relativement importante. Que recouvrent ces subventions ? Répondent-elles à des appels à projets ? Y a-t-il un appel parmi les associations, environnementales ou autres ? Comment y avoir accès ? Sont-elles réservées à d'autres opérateurs qui ont des missions particulières ?

Concernant les SAR, il y a une diminution importante par rapport au budget initial en matière de subventions aux communes et CPAS. Combien de dossiers de subventions communes et CPAS ont été traités par l'administration et, auraient été accordés ? Y a-t-il encore volonté de pouvoir subventionner ces communes, CPAS et pouvoirs locaux qui travaillent dans ce secteur-là ?

Concernant la mobilité et notamment les PCM où, effectivement, on constate une diminution des moyens, on a évoqué le plan de déplacement entreprise. Le Commissaire aurait voulu en savoir un peu plus.

Sur la cellule tram, de qui est composée cette cellule de communication et quelles en sont les missions exactes ? Y a-t-il un cahier des charges par rapport à cela ?

M. le Ministre remercie pour les nombreuses interventions dont certaines se recoupent forcément.

Sur les PCM, où de nombreux Commissaires l'ont interrogé, il n'y a, en réalité, pas de diminution, pas plus que pour les plans urbains de mobilité ; il s'agit simplement d'un transfert visant à couvrir la partie Communes pilotes « Wallonie cyclable », sur la même ligne budgétaire, et pour laquelle il y a un souhait de passer à des crédits non dissociés. C'est donc simplement un transfert de ligne budgétaire. Il n'y a pas de diminution prévue de la politique PCM qui garde le soutien prévu, en particulier aux communes de plus de 50 000 habitants.

M. Senesael l'interrogeait sur la table ronde mobilité rurale. La réunion de conclusion a eu lieu, il y a deux ou trois semaines, après plusieurs réunions de travail très appréciées par les participants, et très constructives. Bien entendu, elles déboucheront, à la fois sur des décisions des communes mais aussi sur une implication possible dans le contrat de service public en finalisation au groupe TEC. Une discussion très utile a pu être menée sur la spécificité des milieux ruraux, objet d'une attention particulière.

Pour ce qui concerne les Proxibus, c'est un peu plus complexe. Il y a, en fait, une double intervention les concernant : d'une part, les bus, en tant que tels, mis à disposition par le groupe TEC mais, par contre, la subvention qui existait au niveau régional était prévue au niveau des politiques locales. Le Ministre pense que cette subvention n'existe plus. Elle n'a jamais été présente dans son budget et il n'y a donc pas de changement par rapport à cela.

Par rapport à la subvention TEC sur laquelle interrogeait MM. Senesael et Dodrimont, les 15 000 euros d'augmentation évoqués résultent d'une addition de montants supplémentaires et de montants retirés. Il n'y a, en réalité, pas de modification substantielle de la subvention.

Les vraies modifications pour les TEC ont eu lieu à l'initial où le Ministre rappelle que la dotation a augmenté de 13 millions, sur un peu plus de 400 millions, soit environ 3,5 %. Cela est considérable par rapport à la moyenne des budgets wallons; cet effort particulier a permis de ne pas aboutir à des déficits importants dans les différents TEC.

Par contre, cette augmentation résultante de 15 000 euros couvre, en réalité, une augmentation de 215 000 euros concernant les PMR. C'est la revalorisation de l'indemnité kilométrique dans le cadre du transfert du transport des PMR au niveau des associations, le transfert de la Croix-Rouge aux associations, tel qu'expliqué à plusieurs reprises. D'autre part, il y a également une augmentation de 500 000 euros pour prendre en compte le début de l'exploitation du métro de Charleroi. Cela fait donc + 715 000 euros et -700 000, soit la rétrocession des jours de grève non prestés. Au total, l'augmentation nette est de 15 000 euros.

Concernant le décret Engagements sociaux : on ne se situe en réalité pas encore dans l'application du décret, mais bien sur la régularisation des engagements sociaux de l'année précédente, le décret prenant effet en 2011. Il s'agit des montants exacts que la Région doit couvrir pour ses engagements sociaux et c'est sur cette base qu'ils sont impactés au budget.

Pour ce qui concerne le transport scolaire, et la question de M. Senesael, effectivement un travail assez fin d'examen des circuits a été réalisé, pour les circuits les plus problématiques et pour la création de nouveaux circuits, dont huit en Brabant wallon. Ce travail se poursuit au niveau de la SRWT qui réalise un travail d'ajustement région par région pour, dans le cadre de sa subvention, limiter les coûts et ajuster au fur et à mesure de la mise en œuvre des différentes mesures prévues dans la circulaire transport scolaire, le but étant d'ajuster les temps de parcours et de les réduire systématiquement. Ce n'est pas spectaculaire mais c'est un travail d'ajustement permanent qui se fait ainsi. Au-delà, c'est une problématique qui dépasse la seule mobilité puisque très fortement liée à l'offre scolaire, en particulier pour les enfants handicapés.

Sur le dragage des canaux, effectivement, il n'y a pas d'ajustement à ce stade puisque le plan n'a pas encore été adopté par le Gouvernement. Le montage envisagé n'implique pas forcément d'augmentation budgétaire annuelle. De toute façon, ce sera au-delà de 2011, à partir de 2012, selon le montage choisi en termes d'emprunts, d'implication de la BEI.

Le budget annuel ne sera pas forcément modifié. Ce qui est essentiel, c'est un plan pluriannuel permettant d'absorber complètement le passif accumulé en termes de boues.

Concernant l'ÉcoTechnoPôle Wallonie, plusieurs Commissaires sont intervenus : c'est bien une charge du passé. Mme de Coster-Bauchau a raison, comme confirmé d'ailleurs par la Cour des comptes, cela avait été prévu sur 2008. En 2009, cela n'a pas été réalisé par l'administration pour des raisons inconnues. L'argent n'a évidemment pas été perdu, il est resté à la Région. Ce n'est pas grave en soit, si ce n'est qu'il a fallu rebudgétiser cet engagement. À M. Desgain, il répond que la Région solde complètement ses engagements vis-à-vis de l'ÉcoTechnoPôle Wallonie, en termes de capital et de subventions; il n'y a plus d'engagements du passé. La société se concentre principalement sur la recherche en matière de capture de CO_2 au départ de processus industriels qu'elle souhaite développer.

À M. Senesael qui le questionne sur l'évaluation du SDER, il précise que ce budget ne couvre pas que le SDER. Il y a eu, d'une part, un travail déjà réalisé, d'évaluation de l'outil, et, d'autre part, le travail de la CPDT en cours, sur le diagnostic. La discussion est en cours également, les autres points sont réalisés ou en cours et le cahier des charges doit encore être adopté par le Gouvernement pour la nouvelle version du SDER qui sera choisie.

Effectivement, ce budget reste prévu et les lignes de force sont disponibles : elles ne font qu'expliciter la vision actuelle que le Ministre souhaite appliquer dans les décisions qui lui reviennent dans le cadre législatif actuel. Cela ne change évidemment rien au fait qu'il y ait, d'une part, l'évaluation du CWATUPE et, d'autre part, l'évaluation et la révision du SDER. Ce travail introductif n'a pas de valeur au-delà de ces statuts-là.

Concernant le plan HP, plusieurs Commissaires sont intervenus. C'est un programme complexe qui concerne différents ministres, pour lequel la coordination se situe au niveau de la Ministre des Affaires sociales. Il y a peu d'implication budgétaire importante à prévoir à ce stade. Il est vrai que le travail sur le plan HP doit se poursuivre, qu'il y a beaucoup d'actions prévues et l'évaluation se poursuit.

Pour ce qui concerne la Cellule environnement-santé évoquée notamment par M. Desgain, effectivement, les premières priorités sont définies, notamment, le plan radon, et c'est pour cela qu'il est nécessaire de doter cette cellule d'un minimum de budget, au départ des budgets fonctionnels de la Santé et de l'Environnement. Par la suite, la Cellule pourra progressivement monter en puissance.

Concernant la géomatique, les engagements se sont un peu étalés dans le temps. L'administration gère directement le plan d'engagements. Il y a eu, d'une part, six ETP en cours d'engagement, et, d'autre part, sept autres qui doivent passer pour décision au niveau du Gouvernement cette semaine. Le plan est donc en cours de réalisation, avec un peu de retard par rapport aux prévisions.

Concernant les CRIE et le financement des associations, une augmentation importante est effectivement prévue. Il y a d'abord une revalorisation dont bénéficient les 11 CRIE en se recentrant sur les CRIE existantes et, par ailleurs, il y a aussi la possibilité par ce budget de solder un certain nombre de subsides.

Il est vrai qu'il y a de nombreuses demandes de subsides. Le Ministre se concentre sur les demandes les plus pertinentes liées à l'environnement. Une série de décisions antérieures sont également prises en compte dans cet ajustement, par exemple avec l'exposition SOS Planet, prolongée jusqu'en janvier, ou les actions de sensibilisation dans le cadre de la semaine sans pesticides, ou encore au soutien à l'assemblée des jeunes Wallons pour l'environnement.

Pour ce qui concerne le contentieux et le retard dans le paiement des subventions, cela dépasse son ressort et concerne d'autres ministres. D'ailleurs, les représentants d'Inter-Environnement Wallonie et d'autres associations ont été rencontrés pour cette question. Il y a notamment une implication d'Easi-wal dans un plan d'accélération des paiements.

Il est clair aussi que pour un meilleur traitement de ces subventions, la meilleure formule est de faire ce qui est prévu dans la DPR. À l'agenda du début d'automne, figure un décret de financement des associations, prévu à la DPR.

Concernant l'ISSeP, plusieurs augmentations sont prévues. Il y a, d'une part, la question des infrastructures : c'était un engagement pour le parking; d'autre part, le plan stratégique triennal prévoit une subvention pour un consultant extérieur.

L'objectif est de redéfinir le métier de l'ISSeP. Il y a souvent une ambiguïté sur son rôle par rapport à un travail d'analyse technique, ou de recherche et de prospective, de conseil de la Région. Il convient d'affiner les choses, notamment par rapport à l'administration, pour disposer d'un plan stratégique et identifier les activités rémunérées possibles ainsi que les missions d'intérêt public.

En ce qui concerne les subventions en aménagement du territoire, la question de M. Desgain couvre plusieurs points, notamment le financement des maisons de l'urbanisme. Le grand prix d'architecture mis sur pied est très bien perçu dans le secteur; beaucoup de candidatures sont rentrées. Beaucoup de projets ont pu être présentés et résultaient d'un travail de plusieurs années, avec un enthousiasme important des architectes. Dans les enjeux d'aménagement du territoire mais aussi énergétiques, comme l'isolation des bâtiments, la créativité architecturale est un aspect très important à prendre en compte, tout comme les ateliers du territoire qui organisent le débat public en préparation de la révision du CWATUPE et du SDER.

À MM. Dodrimont et de Lamotte qui l'interrogeaient sur les sites désaffectés, il répond qu'il n'y a pas de modification majeure par rapport à l'initial 2011, mais, en réalité, une augmentation, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Il s'agit d'une question de prise en compte de l'état de l'enrôlement. On ne maîtrise pas la manière dont les différentes taxes sont perçues et si le contentieux va être saisi ou non. C'est sur cette base que l'affinement peut avoir lieu au moment de l'ajustement.

En ce qui concerne les PCM, ce n'est pas cette partie qui est visée dans la réduction des A.B. évoquées, mais bien les projets de communes pilotes Wallonie cyclable. Cela remet-il en cause la pertinence des PCM ? Non ! On touche là à autre chose et les communes pilotes Wallonie cyclable, représentent une volonté de développer la pratique du vélo. On est là très loin de ce qui peut se faire dans d'autres régions ou pays, en se concentrant sur des actions menées suivant un plan mis en place dans quelques communes pilotes, les moyens étant limités; les disperser sur l'ensemble de la Wallonie ne paraissait pas pertinent.

Il paraît plus utile de choisir des communes sur la base d'appels à candidatures, et d'un jury qui évalue les projets selon certains critères. Certaines communes sont très mobilisées, et ont véritablement un plan de développement vélo intégré. Cela ne remet pas du tout en cause, par ailleurs, la pertinence et l'utilisation des PCM.

Concernant le tram, ce projet est d'une envergure considérable : 500 millions d'euros. Les enjeux d'accompagnement et de communication sont très importants et il est essentiel que l'ensemble des acteurs s'approprient le projet, ainsi que le grand public. Il faut aussi préparer la phase de réalisation du projet qui sera très serrée, avec un calendrier à respecter par rapport à la candidature de la ville à l'Exposition 2017.

C'est sur cette base qu'est prévu un budget spécifique. Ce n'est pas uniquement de la communication, c'est un budget, comme il est spécifié, de toutes natures, lié au tram, dont on verra précisément de quelle façon il peut se concrétiser. Il n'est pas question de multiplier les structures; un Comité exécutif a déjà été mis en place. La SRWT est chargée du pilotage des différentes phases d'études en cours et nous verrons dans les prochains mois comment les concrétiser.

Une partie des moyens sera affectée à de la consultance et de la sous-traitance mais il ne sera sans doute pas nécessaire d'utiliser la totalité du budget à cela.

Concernant la CDT, l'augmentation de 6 000 euros provient de l'indexation des rémunérations. C'est un montant tout à fait normal et difficilement discutable.

En ce qui concerne la CRAT, il s'agit de prendre en compte les subventions qui visent à couvrir les rémunérations du secrétariat, de 2 personnes au niveau de la CRAT. Dans un premier temps, cela avait été comptabilisé erronément au niveau du CESRW, raison pour laquelle les choses sont corrigées à l'ajustement. Mais il n'y a donc pas d'engagement nouveau. C'est simplement l'inscription budgétaire en tant que telle.

Enfin, M. Dodrimont interrogeait sur SOWAFINAL. Il s'agit simplement du ré étalement qui n'a pu se réaliser comme prévu à l'initial. Il n'y a ni engagement nouveau, ni dépense nouvelle. C'est une autre planification annuelle, gérée par le département du budget bien et que nous inscrivons dans les différents budgets fonctionnels prévus.

Concernant les PTP, évoqués par M. Gadenne, en réalité, on est dans une situation où il y a un transfert progressif des PTP plutôt vers des programmes APE. Il y a donc une diminution des créances réelles. Il s'agit de payer le décompte 2010, sur la base des comptes et des montants ajustés inscrits à l'ajustement. On constate simplement que ces montants sont diminués.

Mme de Coster-Bauchau l'interrogeait sur la Cellule environnement-santé. Concernant le transfert des 204 000 euros, il s'agit d'un transfert de fonction publique et comme on le voit à plusieurs endroits de l'ajustement, différents montants sont à chaque fois prévus vers la fonction publique pour les différents engagements, en l'occurrence ici, c'est pour la partie engagement Cellule environnement-santé. L'autre partie concerne justement cette diminution des PTP sur laquelle le Ministre vient de répondre à M. Gadenne.

Concernant l'A.B. 12.03 prévention et protection, il s'agit de nouveau du transfert fonction publique mais en réalité, c'est un transfert dans des A.B. de la DGO3 sous la supervision du Ministre de la fonction publique, raison pour laquelle elle ne se retrouve pas dans ses programmes justificatifs. Mais c'est effectivement bien un transfert d'écritures.

Concernant les Conseillers en environnement et les CATU, on est en *stand by*; il n'y a pas de commentaire particulier à cet ajustement.

En ce qui concerne les questions de M. de Lamotte, le Ministre a déjà répondu à plusieurs d'entre elles. Sur les contrôles GSM, il est difficile à ce stade de constater les faits du site Internet qui permettrait de visualiser la localisation des antennes et de se renseigner sur l'impact des antennes, et de demander des contrôles individuels. À ce stade, le Ministre n'a pas vraiment de conclusion définitive mais il est vrai que dans les prochains mois, on pourra certainement voir l'impact de cette meilleure transparence de l'information et en savoir plus sur le coût de ces demandes d'information.

Les subventions d'Aménagement du territoire ne sont pas attribuées en tant qu'appel à projets sauf qu'il y a eu l'un ou l'autre appel d'offre sur certains programmes particuliers.

Concernant le budget SAR, la diminution provient principalement du transfert vers le Ministre Lutgen concernant le site Boch Keramis, soit un peu plus de 1,6 million. Le principal des SAR se retrouve dans le suivi des Plans Marshall 1 et 2.vert ; pour ce dernier, en décembre, une première affectation de 30 millions a été décidée sur un budget de 100 millions disponibles et sur lequel le Gouvernement se prononcera, sur la base d'un inventaire mis à jour par les intercommunales et les communes.

M. Dodrimont remercie M. le Ministre pour les réponses et revient sur 3 points.

Tout d'abord, il se dit étonné par certains aspects de la réponse, plus particulièrement lorsqu'on évoque la Cellule de communication Tram à Liège. Quand le Ministre dit que ce n'est pas uniquement de la communication, pourquoi lui donner cet intitulé ? Pourquoi ne pas utiliser le groupe TEC, titulaire d'importants moyens de communication pour ce travail ? Cela aurait été une façon de lui donner pleinement confiance.

Le Commissaire se déclare déçu, notamment à propos des 15 000 euros pour les TEC. Il est vrai que c'était un peu ironique de sa part, de mettre en exergue 15 000 euros de différence par rapport au budget initial. Le Commissaire retiendra que grâce aux grèves, on allait pouvoir enclencher le dossier du métro de Charleroi. Dont acte. C'est peut-être un raccourci, mais dans les faits, ce qu'on apporte de plus dans ce budget, c'est grâce aux jours de grève.

Quand on sait qu'il y a déficit avéré de 3 millions d'euros par exercice, que cela a amené la suppression de certaines lignes ou l'augmentation tarifaire qui frappe tous les usagers des TEC ... Le Commissaire se dit déçu que de réels moyens supplémentaires ne soient pas amenés. Il y a peut-être d'autres priorités, mais il ne peut marquer que de la déception à l'égard de cette modification budgétaire, qui, une nouvelle fois, ne porte aucun geste fort dans la lignée de la DPR et de ce qui entourait la communication d'Écolo face à l'électeur, il y a un peu plus de 2 ans.

Après l'étonnement et la déception, le Commissaire passe au courroux concernant le plan HP. Chaque fois, le Ministre saisit l'occasion de se décharger sur un collègue en disant : « Vous savez, les moyens, ce n'est pas moi ». Mme Tillieux répond : « Oui, j'ai quelque part la gestion, la responsabilité du plan, mais telle et telle matière ne dépendent pas de moi mais de mon collègue pour le logement ou pour l'aménagement du territoire ». Il est plus facile de tirer sur un partenaire que sur des ministres d'une même couleur politique. Mais que le Ministre Henry dise ici qu'il n'a pas jugé bon d'inscrire la moindre somme, notamment quand on évoque la reconversion de certains sites, il s'étonne. Par rapport au plan HP, cela signifie une année blanche, où on ne va rien faire pour 10 000 personnes qui vivent dans des conditions atroces.

Certes, il y a d'autres responsabilités au sein du Gouvernement, mais par rapport à l'insécurité juridique de ces 3 ou 4 000 personnes, qui vivent notamment dans les parcs résidentiels de vacances, il n'y a aucune réponse. Il appartient au Ministre de faire du concret par rapport à cette situation, afin d'apporter une contribution réelle à la résorption de cette problématique.

Mme de Coster-Bauchau n'a pas reçu réponse par rapport aux CRIE.

Elle a entendu l'apologie du plan Wallonie cyclable et se dit un peu interloquée d'entendre qu'aujourd'hui, on découvre ce plan-là. Elle voudrait plaider pour une certaine cohérence gouvernementale. Des plans Mercure ont été élaborés, des plans Escargot pour les communes, afin de créer des pistes cyclables. Tout cela a été fait, et aujourd'hui, on met en place un plan communal cyclable. Elle ne doute pas que le Ministre tient aux pistes cyclables, mais ce serait bien d'avoir une certaine cohérence dans l'action.

IV. VOTE

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité recommande, par huit voix contre deux, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, la confiance a été accordée au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du présent rapport.

La Rapporteuse,

V. CREMASCO.

Le Président,

M. DE LAMOTTE.